

Rapport sur le préavis municipal n°42 relatif à une demande de crédit d'investissement complémentaire pour la réfection des vestiaires et de la buvette du Centre sportif En Bord

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

M. Georges Grandjean 1^{er} membre
M. Eric Dällenbach
Mme Angelita Galvez
M. Daniel Calabrese
M. Rodolphe Chatagny
M. Samuel Freuler
Mme Iulica Gorgoni rapporteure
M. Guillaume Labouchère
Mme Isabelle Wegmann

s'est réunie les 7, 17, 28, 31 mai, ainsi que les 4 et 11 juin 2018.

Excusé(e)s :

Angelita Galvez et Daniel Calabrese étaient absentes le 7 mai.

Georges Grandjean était absent le 28 et 31 mai

Remerciements

Nous remercions M. Gilles Davoine et M. Julien Ménoret pour leur disponibilité ainsi que les informations transmises et les réponses à nos questions.

Préambule

Comme mentionné dans le préavis, en 2016, la Municipalité a présenté en seconde lecture au Conseil communal, le préavis municipal n° 99 relatif à une demande de crédit de CHF 3'718'600.- pour la réfection de l'enveloppe extérieure des vestiaires du Centre sportif "En Bord" (y compris la refonte complète de la buvette), la création d'un terrain de football synthétique et de deux nouveaux vestiaires. Après des discussions animées, le conseil communal acceptait l'octroi de ce crédit le 23 juin 2016.

Aujourd'hui, la Municipalité présente au Conseil communal le présent préavis afin de solliciter un crédit complémentaire de CHF 240'000.-, nécessaire à la finalisation des travaux.

Cette demande concerne la couverture des surcoûts actuels, respectivement le remplacement du mode de chauffage et des tableaux électriques, ainsi que la pose d'un nouveau couvert sur les couloirs extérieurs.

La Municipalité souhaite organiser une inauguration officielle. Un montant relatif à cette manifestation est également sollicité.

Pour information, cette demande de crédit complémentaire de CHF 240'000.- représente 18.39 % et non 13% du montant de CHF 1'305'000.- accordé dans le cadre du préavis n° 99 (travaux relatifs à la rénovation des vestiaires et la buvette).

La somme de CHF 555'000 était prévue pour la construction de deux vestiaires supplémentaires, soit un total de CHF 1'855'000.-.

Pour mémoire, voici les montants des investissements immobiliers depuis le début du centre sportif, sans les équipements des terrains de football :

Etape 1 / construction du centre sportif / 1983	716'000.- CHF
Etape 2 / agrandissement des vestiaires / 1990	1'735'000.- CHF
Réfection des toitures / 2000	75'000.- CHF
Rénovation du système de chauffage / 2008	196'800.- CHF
Extension du centre sportif (2 vestiaires)/ 2009	600'000.- CHF
Isolation des vestiaires du centre sportif / 2016-2018	1'305'000.- CHF
Extension du centre sportif (2 vestiaires) / 2016-2018	555'000.- CHF

Informations financiers

Suite à des questions que la COFIN a posées à la Municipalité, nous avons reçu les réponses suivantes :

-La somme de CHF 97'470.- « Divers et imprévues » du préavis n° 99 a été dépensée pour le remplacement de la chaudière, tombée en panne avant d'entreprendre les travaux, le remplacement de la régulation et des ballons solaires. La remise aux normes incendie de la chaufferie et les locaux est également prise dans ce coût.

Par la suite, il a été décidé de ne plus utiliser les circuits de chauffage au sol qui fuyaient et de les remplacer par des panneaux rayonnants fixés aux murs.

Les surcoûts du remplacement du mode de chauffage sont estimés à CHF 60'000.

-Pendant les travaux, après un incendie, le tableau électrique du sous-sol a été remplacé. La somme de CHF 10'000.- « Réfection électricité » du préavis n° 99 a été utilisée pour cette dépense.

Suite à cet événement, la décision de remplacer toutes les installations en place a été prise. Les coûts sont estimés à CHF 30'000.

- Trop endommagée, la couverture des couloirs extérieurs, n'a pas été conservée.

La Municipalité a décidé de la remplacer. Une somme de CHF 143.000.- est demandée afin de réaliser les travaux.

-La nouvelle position du terrain de football, non parallèle au terrain D, comme prévu dans le préavis n° 99, n'a pas permis de faire des économies .

Les factures des travaux déjà exécutés sont comptabilisées dans le compte 9143.57.

Le libellé des écritures comptable permet de déterminer les décomptes des factures entre le SBU (Service de bâtiment et urbanisme) et le SIE (Service des infrastructures et de l'environnement).

Le solde du compte 9143.57, ventilé par éléments, tel qu'il ressort du service comptabilité le 23 mai, est le suivant :

	Crédit	Dépenses	Solde
1) Isolation périphérique des vestiaires et construction de 2 vestiaires supplémentaires			
	CHF 1'855'000	CHF 1'611'513.10	CHF 243'486.90
2) Construction d'un terrain synthétique			
	CHF 1'790'000	CHF 938'265.15	CHF 851'734.85
3) Remplacement luminaire sur les chemins d'accès			
	CHF 73'600.00	-	CHF 73'600.00
TOTAL			
	CHF 3'718'600.00	CHF 2'549'778.25	CHF 1'168'821.75

La comptabilité tient compte uniquement des factures payées. Les factures non encore reçues et/ou les engagements pour des travaux déjà effectués, mais pas encore facturés ne sont pas saisiés dans la comptabilité 2017.

Le décompte montre qu'il y a encore CHF 1'168'821.75 de solde disponible, alors qu'en réalité le coût du terrain de football, déjà réalisé, est d'environ CHF 1'790'000.-. Il manque selon les estimations du service CHF 240'000.- pour terminer la rénovation du bâtiment.

Selon la Municipalité, le SBU va négocier un rabais sur les honoraires et les factures finales. Ce rabais viendra en déduction du crédit demandé dans le cadre du préavis n°42.

Constatation de la commission

La COFIN considère que le Conseil Communal est mis devant le fait accompli, au vu de l'avancement des travaux et les montants déjà engagés.

Les travaux de remplacement du mode de chauffage et des tableaux électriques ont déjà commencés.

En ce qui concerne la couverture des couloirs extérieurs, les travaux ont été retardés en fonction de l'acceptation ou non du crédit complémentaire.

Comme précisé dans le préavis, le financement des travaux pourrait être assuré, si nécessaire, par les disponibilités de la bourse communale.

Compte tenu de ce qui précède, nous constatons une mauvaise gestion des données et un manque de communication de la part de la Municipalité.

Le préavis n° 99 était vraisemblablement sous-évalué déjà à l'époque et les informations fournies par la Municipalité à la commission technique, réunie lors de ce préavis ont été incomplètes voir erronées.

Le préavis relatif à une demande de crédit d'investissement complémentaire ne nous a pas été transmis en temps utile. La demande aurait dû être faite plus tôt, au moment de la constatation des faits.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la commission des finances recommande à la majorité de ses membres d'accepter les conclusions du préavis 42, soit :

- d'accorder un crédit de CHF 240'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 240'000.-

Georges Grandjean
1er membre

Samuel Freuler
Membre

Angelita Galvez
Membre

Iulica Gorgoni
Membre rapporteure

Isabelle Wegmann
Membre

Eric Dallenbach
Membre

Guillaume Labouchère
Membre

Rodolphe Chatagny
Membre

Daniel Calabrese
Membre